

Date de dépôt: 26 juin 2008
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Wi-Fi –
ondes électromagnétiques – se moque-t-on du souverain ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le journal gratuit 20 Minutes du 2 juin dernier, nous pouvons lire : « Le Wi-Fi aux HUG n'effraie pas le ministre de la Santé. Sans tapage médiatique, le Wi-Fi a fait son entrée aux HUG. « A ma connaissance, le système Wi-Fi n'a fait l'objet d'aucune étude prouvant une dangerosité », a rassuré lundi Pierre-François Unger. « Il n'y avait donc aucune raison pour priver les patients d'un outil de travail, d'information ou de loisirs. Surtout lorsqu'ils sont cloués au lit », a plaidé le conseiller d'Etat en charge de la santé. »

Dans « Le Monde » du 18 décembre dernier, nous pouvons toutefois lire : « Le comité hygiène et sécurité de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris a voté, vendredi 30 novembre, le principe d'un moratoire sur le Wi-Fi dans les bibliothèques municipales parisiennes. Des membres du personnel présentaient des troubles (maux de tête, malaises, vertiges, douleurs musculaires). Après la téléphonie mobile, l'Internet sans fil est à son tour sur la sellette. Que sait-on aujourd'hui des risques liés aux technologies utilisant les ondes de radiofréquence ? »

Les ondes de radiofréquence ont une fréquence comprise entre 30 kilohertz et 300 gigahertz (GHz).

Radio FM : de 88 à 108 mégahertz (MHz).

Télévision : 47 à 830 MHz.

Téléphone mobile GSM : 890 à 960 MHz.

Mobiles de 3^e génération UMTS : 1 900 à 2 100 MHz.

Wi-Fi : 2 400 MHz.

Radars et télévision par satellite : 3 à 30 GHz.

La principale difficulté vient du fait que ces technologies se sont rapidement et massivement répandues et qu'elles évoluent beaucoup plus vite que les recherches sur leur innocuité. « Nous savons peu de chose sur le Wi-Fi, les fréquences actuellement utilisées et celles qui le seront demain. Nous n'avons pas eu le temps de les étudier », concède Paolo Vecchia, du département technologie et santé de l'Institut national de la santé à Rome.

Présidente de l'association Pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile (Priartém), Janine Le Calvez cite des études in vitro mettant en évidence des « effets génotoxiques » des ondes de radiofréquence. « Le rapport Reflex indique que les radiofréquences de 2 450 MHz, celles utilisées pour le Wi-Fi, ont des effets sur l'ADN », affirme Mme Le Calvez. « Ces résultats convergent avec les études épidémiologiques sur la téléphonie mobile montrant une augmentation des risques de tumeurs. »

Le docteur Elisabeth Cardis, du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), coordonne l'étude épidémiologique internationale Interphone menée dans treize pays sur les liens éventuels entre téléphonie mobile et tumeurs de la tête. « On ne peut certainement pas dire qu'il n'y a rien chez les gros utilisateurs de la téléphonie mobile », reconnaît-elle. Même si des biais ne seraient pas à exclure, les résultats de l'étude publiés jusqu'ici montrent en effet une augmentation du risque relatif, parfois jusqu'au doublement, de plusieurs tumeurs de la tête (gliomes, méningiomes, neurinomes de l'acoustique et tumeurs de la glande parotide).

Responsable du volet français d'Interphone, Martine Hours (université Claude-Bernard à Lyon) insiste sur l'intérêt de mesures des expositions aux ondes de radiofréquence. Avec Elisabeth Cardis, elle a participé, aux côtés de Jean-François Viel, à des mesures de l'exposition aux radiofréquences dans la population générale auprès de 440 personnes, à Lyon et à Besançon. Présentés à une réunion de la Fondation santé et radiofréquence, le 25 octobre, les résultats montrent que "la grande majorité des expositions aux radiofréquences est due à trois facteurs : le téléphone portable, le téléphone

sans fil de la maison et le four à micro-ondes. Les antennes relais, TV, FM sont très peu contributives."

Peu de données scientifiques existent sur d'éventuels problèmes sanitaires en lien avec le Wi-Fi. « On peut se demander s'il est possible et réaliste d'entreprendre des études épidémiologiques difficiles, coûteuses et très longues pour chaque technologie ou s'il ne vaut pas mieux extrapoler à partir des résultats obtenus sur la téléphonie mobile », suggère Paolo Vecchia.

Le Wi-Fi pourrait poser moins de problèmes que le téléphone mobile, qui utilise une fréquence plus basse. « L'énergie électromagnétique pénètre moins profondément au fur et à mesure que la fréquence augmente », argumente Paolo Vecchia. « Plus la fréquence est élevée, plus l'absorption des ondes reste localisée aux couches superficielles de l'organisme », indique, pour sa part, Olivier Merckel, de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). « De plus, contrairement à ce qui se passe avec le téléphone mobile, collé à la tête, les personnes sont toujours à au moins un ou deux mètres des stations de base de Wi-Fi. »

Les ministères de la santé et de l'écologie ont récemment demandé à l'Afsset un rapport sur les rayonnements non ionisants, concernant notamment le Wi-Fi et l'utilisation des téléphones portables par les enfants. Il devrait être rendu à la fin de 2008.

En attendant, des précautions simples sont largement recommandées : utiliser un kit mains libres avec son téléphone mobile et ne pas placer son ordinateur portable contre soi mais plutôt sur une table. Enfin, un consensus existe pour inciter à ne pas laisser les enfants utiliser les téléphones mobiles.

Paul Benkimoun

Dans « Le Monde » du 6 septembre dernier, nous pouvions encore lire (extraits d'un article du journaliste Olivier Dumons) :

« Moins de deux mois plus tôt, une enquête de la BBC révélait que l'intensité des champs électromagnétiques présents dans une salle de classe dotée d'un réseau Wi-Fi était environ trois fois plus grande que celle des champs électromagnétiques émis par une antenne-relais GSM à 100 mètres de distance. »

Plus récemment, le groupe de travail BioInitiative vient de publier fin août un rapport sur les effets nocifs des ondes électromagnétiques issues des téléphones portables et lignes à haute tension. Dans ce rapport, il est clairement indiqué que cette pollution provoque des risques accrus de leucémies infantiles, cancers du cerveau, cas d'Alzheimer, désordres acoustiques, problèmes nerveux variés, modification de l'ADN et troubles du sommeil. Les auteurs, principalement des scientifiques et médecins

américains, ont passé en revue près de deux mille études scientifiques pour conclure que les seuils d'exposition préconisés sont trop permissifs.

Et j'oublie volontairement ici les innombrables textes de professionnels parfois inquiétants qui traitent de ce sujet (ceux cités dans cette IUE n'étant qu'un reflet de ce que l'on peut lire et apprendre sur le Wi-Fi et les ondes électromagnétiques), textes en effet qui sont souvent très éloignés dans leurs conclusions des propos très lénifiants de notre magistrat chargé de la santé publique : « A ma connaissance, le système Wi-Fi n'a fait l'objet d'aucune étude prouvant une dangerosité. »

Sommes-nous comme toujours à Genève plus intelligents que les autres en ce bas monde, et nous faudra-t-il attendre les décennies que nous avons connues pour le tabac, décennies qui, je le rappelle, nous ont vu partir du : « le tabac, ce n'est pas dangereux pour la santé, toutes les études le prouvent » pour nous voir arriver au : « il est prouvé que le tabac tue », avec toutes les combines connues pour éviter que cela se sache trop vite pour assurer des profits gigantesques à certaines entreprises sur le dos des populations, notamment en s'assurant le concours d'éminents scientifiques, payés par l'industrie du tabac (un cas pourtant bien connu à Genève), pour affirmer haut et fort que tout va bien, qu'il n'y a rien à voir et que ceux qui disent le contraire sont des imbéciles.

Ne serait-il, dès lors, pas plus sage de réagir immédiatement pour que le Souverain soit définitivement assuré que demain nos enfants n'auront pas à faire face aux mêmes problèmes que ceux que nous avons connus avec le tabac. Il semble que notre ministre de la santé, professeur de médecine et ancien fumeur, devrait pourtant être conscient de ce principe de première sagesse (cela se nomme également « principe élémentaire de précaution »), lui qui vient toutefois et curieusement nous dire qu'il n'a pas connaissance d'études concernant les risques du Wi-Fi ... !!! ???

Je ne suis pas contre l'utilisation des nouvelles technologies, loin s'en faut, mais il me semble qu'il serait bon que nos Autorités prennent le minimum de mesures nécessaires pour ne serait-ce que savoir si lesdites nouvelles technologies que l'on nous annonce régulièrement sur le marché (à nouveau, il faut le rappeler, pour le plus grand bonheur financier de certaines entreprises et avec l'appui de nombreux relais, a priori sûrs et sans tache, « ben voyons ..., refrain connu ») sont réellement inoffensives ou non pour la population, d'autant plus s'il s'agit de les installer dans... un hôpital.

Dans le monde politique, on met généralement en place toutes sortes de choses sans savoir ni s'inquiéter si cela peut créer un problème à terme pour la population, à plus forte raison si cela peut rapporter en terme d'image et

de voix pour les prochaines élections, car de, toute façon, les problèmes sont toujours pour les suivants, lorsque l'on ne sera plus là. Certains politiques et autres fonctionnaires, qui n'ont jamais mis les pieds dans le monde du privé, devraient pourtant le faire, ne serait-ce qu'une fois, car dans ledit monde du privé, faire ce que l'on fait régulièrement en politique et dans la fonction publique conduit généralement à la faillite, mais il est vrai que, dans le monde politique et celui de la fonction publique, la notion d'Etat pérenne est synonyme d'Evangile selon « Saint Politicard », ce qui permet par trop souvent d'ouvrir les portes du tout et n'importe quoi, toujours à terme, bien évidemment, sur le dos du citoyen-contribuable.

Question : Quand on a connu l'évolution dans le temps du problème « tabac », qui nous a vu passer du « tout le monde il est beau, il est gentil passez, il n'y a rien à voir » au « oui je sais, la fumée passive tue des dizaines de milliers de personnes par année, uniquement en Europe » ne serait-il pas plus intelligent, judicieux et constructif pour notre Etat de Genève d'attendre les résultats des études sérieuses entreprises actuellement dans le monde, avant de décider, tout seul, de mettre en place un système Wi-Fi à l'hôpital et dans les autres établissements publics avec le message au Souverain : « passez, il n'y a rien à voir (comme pour le tabac), je sais tout sur le sujet, et ma gestion est donc très efficace ..., même si, en fait, (mais il ne faut surtout pas le dire), je ne sais strictement rien et je navigue au « pif »..., comme d'ailleurs pour le vote par Internet, que je vais demain vous imposer ».

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En l'absence de preuves que l'exposition aux antennes Wi-Fi puisse être à l'origine de problèmes de santé, mais également de preuves de la totale innocuité de cette technologie, et compte tenu des avantages de l'utilisation du Wi-Fi à l'hôpital pour les soignants en matière de sécurité de la prescription médicale d'une part et pour le confort des patients d'autre part – lesquels en ont fait la demande à réitérées reprises– les HUG n'envisagent pas de revenir en arrière par rapport à cette nouvelle prestation offerte à leurs usagers, en l'état des connaissances scientifiques actuelles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot